



GUIDE DE RÉFÉRENCE TOURISTIQUE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Une Municipalité naturellement accueillante!

À l'intention des visiteurs, touristes
et propriétaires de résidences de tourisme

Conception et rédaction : Ruth Paré, inspectrice en environnement et développement durable
Nathalie DeBlois, mandataire en communications
Révision : Benoit Fugère, directeur intérimaire du service d'urbanisme et de l'environnement
© Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard (2020)

Bienvenue | Mot du maire Claude Charbonneau



Claude Charbonneau

Au nom du Conseil municipal, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Saint-Adolphe-d'Howard. Nous espérons que votre passage chez nous sera des plus agréables. Avec sa nature riche et généreuse, son décor de lacs et de montagnes qui appelle à la quiétude, aux activités de plein air et au plaisir des vacances, Saint-Adolphe-d'Howard est une destination de séjour recherchée depuis plusieurs générations. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui, d'abord venus pour des vacances, ont choisi de s'y établir. La qualité de votre séjour est pour nous d'une grande importance, tout comme il nous est essentiel d'assurer la quiétude de nos résidents. C'est pourquoi notre Municipalité s'est dotée d'une réglementation en matière d'hébergement touristique de courte durée ainsi que de divers outils visant notamment, à s'assurer du respect des règles de vie citoyennes, à préserver la qualité de nos plans d'eau ou encore, à veiller à la sécurité des personnes qui y pratiquent des activités. L'ensemble de notre réglementation est disponible sur le site web municipal ainsi qu'au bureau du service d'urbanisme de la Municipalité. Nous vous invitons à la consulter. Bon séjour!

Bureau d'accueil touristique de Saint-Adolphe-d'Howard

Hôtel de ville
1881, chemin du Village
(819) 327-2044
info@stah.ca



Centre Plein air
1672 chemin du Village
(819) 327-3519 | 1 (866) 236-5743
pleinairstadolphe@gmail.com

SOMMAIRE

SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, ACCUEILLANTE DE NATURE	p. 3	HÉBERGEMENT	p. 13
ATTRAITES NATURELS	p. 4	MILIEU DE VIE HARMONIEUX	p. 14-17
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES	p. 5-10	ENVIRONNEMENT	p. 18-19
ATTRAITES CULTURELS ET ÉVÉNEMENTS	p. 11	RÉPERTOIRE	p. 20-21
RESTAURATION ET SERVICES	P. 12	INFORMATIONS UTILES	p. 22-25

Saint-Adolphe-d'Howard

... accueillante de NATURE !



Véritable paradis pour les adeptes de plein air au Québec, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est sise au sein des montagnes laurentiennes et offre aux amoureux de la nature, mille et une occasions de plaisirs et de découvertes. Le territoire se déploie sur 144 km² et compte plus de 82 lacs dispersés en montagne. Ces plans d'eau sont, pour la plupart, lieux d'activités de villégiature ou de résidence permanente. Au plan démographique, la Municipalité dénombre 3 526 résidents permanents auxquels s'ajoutent quelque 6 000 villégiateurs annuellement.

Située à seulement une heure de la grande région de Montréal, Saint-Adolphe-d'Howard est de longue date, une destination prisée par les vacanciers et villégiateurs qui y sont d'abord venus par train, il y a plus de cent ans. C'est aussi à cette époque que le village accueille ses premières colonies de vacances, qui furent érigées autour du lac Saint-Joseph, ou sur ses îles, comme par exemple, le camp Otoreke (Y.M.C.A). Niché au cœur du village, ce magnifique lac confère à Saint-Adolphe un cachet qui invite à la détente et aux vacances. La popularité des plages du lac Saint-Joseph dans les années '50 à '70 avait d'ailleurs valu à Saint-Adolphe le surnom de « Miami des Laurentides ». Relié au lac Sainte-Marie par la petite rivière, le lac Saint-Joseph est apprécié par de nombreux plaisanciers et amateurs de sports nautiques. Les escapades en montagne, balades à vélo, camping ainsi qu'une offre culturelle diversifiée s'ajoutent au bonheur des estivants. Mais il n'y a pas que l'été que l'on se récréait à Saint-Adolphe-d'Howard. L'automne, les montagnes se parent de leurs plus beaux atours, offrant aux regards de tous une expérience féérique. Dès décembre, les amateurs de glisse trouveront leur bonheur à la station du Mont Avalanche dont le cachet familial séduira toute la famille. Ouverts sur quatre saisons, les sentiers du Centre plein air proposent des parcours diversifiés aux randonneurs et adeptes de vélo de montagne, tandis qu'en hiver, on y accueille les fondeurs, promeneurs et raquetteurs.

À juste titre, la nature est à la base du lien qui unit les Adolphins à leur milieu de vie. L'exceptionnelle beauté de cette nature a attiré au fil des décennies, une communauté diversifiée de résidents, de villégiateurs et de visiteurs. Dans une optique de développement durable, la Municipalité désire assurer la pérennité de ce cadre de vie et faire en sorte que les activités de chacun puissent cohabiter de façon harmonieuse avec la nature. Ce guide offre un condensé des attraits et activités à découvrir à Saint-Adolphe-d'Howard. Afin de rendre votre séjour agréable et faire en sorte que Saint-Adolphe-d'Howard demeure un milieu de vie de qualité, ce document présente également les principales règles de vie citoyenne qu'il convient de respecter afin que tous puissent profiter d'un environnement sain et plaisant, garant de la continuité de la vocation récréotouristique de Saint-Adolphe-d'Howard.

Attraits naturels |

En toute saison, prenez le temps de découvrir la nature et d'y pratiquer vos activités extérieures préférées. Saint-Adolphe-d'Howard a tout pour séduire les amateurs de plein air; les tout-petits comme les plus grands! Avec ses 85 lacs, sa station de ski alpin, son centre de plein air quatre-saisons, sa plage municipale, ses sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de raquette...l'abondance y est afin que vous puissiez savourer chaque instant de votre séjour. Une promenade au village vous donnera l'occasion d'apprécier plusieurs aménagements horticoles qui valent le coup d'œil. En effet, la Municipalité compte quatre « Fleurons » au programme des Fleurons du Québec. Du côté événementiel, Saint-Adolphe a fait sa marque avec des événements plein air d'envergure, tels la Traversée des Trois-Lacs et le Festival des couleurs. On compte également sur une offre culturelle diversifiée, dont le menu se décline en concerts, cinéma en plein-air, spectacles et expositions d'artistes de talent à l'Atelier culturel. Tout un programme, quelle que soit la saison de votre séjour !

Saint-Adolphe-d'Howard, accueillante de nature!

- 5 parcs municipaux riverains aménagés et plage avec surveillance
- 2 débarcadères municipaux permettant la mise à l'eau
- Station de sports du Mont-Avalanche (ski alpin - planche - école de glisse)
- Centre plein air avec un camping et un important réseau de sentiers

Yourtes, tente glam et refuges en forêt tout équipés

70 km de sentiers dédiés aux activités non-motorisées :

50 km de ski (hors-piste)

35 km de ski de fond

21 km de sentiers de raquette

8 km de sentiers de vélo de montagne

2 km de sentiers de « fatbike »

- 30 km et plus de sentiers motorisés reliés à la Trans-Québec #43
- Parois d'escalade et gym
- Aire de jeux multisports, tennis et skate-park
- Patinoires extérieures
- Stationnements permettant l'accès aux différents sentiers récréatifs
- Location d'équipements
- Accès au corridor aérobique et à la Trans-Québec #43



Activités récréatives et sportives |

NATURE ET PLEIN AIR

STATION DE SPORTS MONT AVALANCHE

Situé au centre du village de Saint-Adolphe-d'Howard, le Mont Avalanche est la station de sports de glisse familiale par excellence ! Montez au sommet, admirez la vue splendide qui s'offre à vous à bord du télésiège triple puis dévalez l'une des 15 pistes de niveau débutant, intermédiaire ou expert. Un parc d'apprentissage avec tapis magique saura charmer les débutants et les bouts de chou. La station offre également les services d'une école de glisse; une boutique de vente et location d'équipements ainsi qu'un service de restauration et bar.

Activités et services sur place :

Ski alpin	Aire de pique-nique
Ski hors-piste	École de glisse
Télémark	Équipe de compétition
Vélo de montagne	Premiers soins
Fatbike	Bar et restauration
Planche à neige	
Raquette	
Randonnée pédestre	

**Les chiens sont acceptés en laisse*



Station de sports Mont-Avalanche

1657, chemin de l'Avalanche
819 327-3232

Pour plus d'information, visitez le mont-avalanche.com

Consultez la carte des pistes : mont-avalanche.com/portfolio/carte-des-pistes/

Consultez la carte des sentiers de vélo de montagne: pleinairpdh.com/wp-content/uploads/2019/11/V%C3%A9loMontagne_Avalanche2019.pdf



Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site de la
Société de Plein air des Pays-d'en-Haut à pleinairpdh.com

1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle | 450 229-6637 #104 | info@pleinairpdh.com

Activités récréatives et sportives |

NATURE ET PLEIN AIR

CENTRE PLEIN AIR ST-ADOLPHE

L'ENDROIT PARFAIT POUR DÉCROCHER ! – En pleine nature, bordés par les merveilleuses montagnes de Saint-Adolphe-d'Howard, nos terrains de camping sauront répondre à vos besoins. Terrains aménagés avec services d'eau et électricité ou sans services, en secteur boisé.

Activités et services sur place :

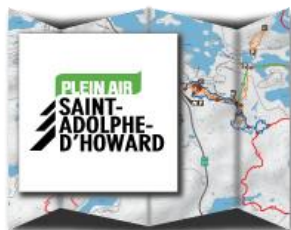
Camping
Randonnée pédestre
Raquette
Ski de fond et ski nordique
Vélo de montagne
« Fatbike »

Aires de pique-nique
Sites de camping rustique
Sites de camping avec services
Information touristique
Réseau sans fil Wifi
Premiers soins
Eau potable, toilettes, douches
Location d'équipement
Yourte, tente glam et refuge en forêt

**Les chiens sont acceptés en laisse*



Le Centre Plein Air St-Adolphe est fier de figurer à la liste des meilleurs lieux recommandés pour le camping d'hiver, selon la revue *Espaces*. Il offre également des sites de camping sauvage, en pleine nature!



Centre Plein air
1672 chemin du Village
819) 327-3519 | 1 (866) 236-5743

Pour plus d'information, visitez le pleinairstadolphe.ca

Consultez la carte des sentiers :

Sentiers pédestres : pleinairpdh.com/wp-content/uploads/2019/11/Pedestre_St-Adolphe.pdf

Ski de fond et raquette : pleinairpdh.com/wp-content/uploads/2019/11/Plein-air-St-Adolphe.pdf



Organisme de consultation et de concertation dont la mission est d'assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Pour de plus amples informations, consultez le site de la Société de Plein air des Pays-d'en-Haut à pleinairpdh.com

1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle | 450 229-6637 #104 | info@pleinairpdh.com

Activités récréatives et sportives |

NATURE ET PLEIN AIR

ACTIVITÉS MOTORISÉES



MOTONEIGE

Club motoneige des Pays-d'en-Haut

<https://fcmq.qc.ca/fr/clubs/liste-des-clubs/club-motoneige-des-pays-den-haut/>

<https://www.facebook.com/ClubDeMotoneigeDesPaysDenHaut>

Club de motoneige pionnier des Laurentides

819 321-2542

<https://fcmq.qc.ca/fr/clubs/liste-des-clubs/club-pionnier-des-laurentides/>

<https://www.facebook.com/pionnier/>



Club de Quad des Basses-Laurentides

877 505-2025

www.clubquadbasseslaurentides.com

<https://www.facebook.com/groups/256707493950/>

Consultez la carte des sentiers :

http://www.clubquadbasseslaurentides.com/CQBL/Zoomify_CQBL/CQBL_test.html



Fédération québécoise des Clubs Quads

514 252-3050

www.fccq.qc.ca

Consultez la carte interactive des sentiers :

<https://www.fccq.qc.ca/carte-interactive/>

Activités récréatives et sportives |

PLAGES, PARCS ET RÉCRÉATION

Espaces publics

Débarcadères municipaux

1920, chemin du Village (lac Saint-Joseph)
240, chemin Morgan (ouvert en début de saison seulement)
819 327-3544 | loisirs@stah.ca

Parc Adolphe-Jodoin

1878, chemin du Village
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Parc des aînés

Face au 1937, chemin du Village
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Parc Bélisle

1652, chemin Tour-du-Lac coin chemin de la Croix
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Parc Lapointe

Face au 1393, chemin du Village
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Patinoire extérieure / Skate Park

110, rue du Collège (côté arrière de l'école du village)
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Plage Gratton

2000, chemin du Village
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Place de la Grotte

Coin Curé-Lebeau et de La Grotte
819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Place du centenaire

1937, chemin du Village | 819 327-2626 | loisirs@stah.ca

Autres ressources

Association de tennis de St-Adolphe

110, rue du Collège (arrière de la patinoire)
819 327-2684 | 877 772-4949
serge.joubert@videotron.ca

Association des sports nautiques

Lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie
819 324-1436 | info@st-adolphe.org

Club des aînés

Les 4 saisons d'Adolphe
819 327-2430 | 4saisonsdadolphe@gmail.com

Club Lions

819 327-3447 | lilibrunger@gmail.com

Maison des jeunes Loco-Local

1510, montée d'Argenteuil
819 327-5021 | 450 602-4262

Marina Saint-Adolphe-d'Howard

1480, avenue du Quai
819 327-1234 | bateauxenlocation.com

Activités récréatives et sportives |

Espace public et communautaire	Aire de récréation	Baignade	Canot-Kayak Planche	Culture	Détente	Embarcation moteur	Événements	Pêche	Pique-nique	Toilette publique
Débarcadères municipaux 1920, chemin du Village (lac Saint-Joseph) 240, chemin Morgan 819 327-3544			•			•				•
Maison des jeunes – Loco-Local 1510 Montée d'Argenteuil 819 327-5021 450 602-4262					•		•		•	
Marina Saint-Adolphe-d'Howard 1480, avenue du Quai 819 327-1234			•			•				
Parc Adolphe-Jodoin 1878, chemin du Village 819 327-2626					•		•	•		•
Parc Bélisle baignade non-surveillée 1652, chemin Tour-du-Lac 819 327-2626		•	•		•				•	•
Parc des aînés baignade non-surveillée Face au 1393, chemin du Village 819 327-2626	•	•	•		•				•	•
Parc Lapointe baignade non-surveillée Face au 1393, chemin du Village 819 327-2626		•	•		•				•	•
Patinoire extérieure / Skate Park 110, rue du Collège (côté arrière de l'école) 819 327-2626	•									•
Place de la Grotte Coin Curé-Lebeau et de La Grotte 819 327-2626				•	•					
Place du centenaire 1937, chemin du Village 819 327-2626					•					
Plage Gratton baignade surveillée 2000, chemin du Village 819 327-2626		•			•				•	•
Association de tennis de St-Adolphe 110, rue du Collège 819 327-2684 877 772-4949	•									

Activités récréatives et sportives |

Sports nautiques

Afin de préserver l'eau des lacs de Saint-Adolphe-d'Howard des espèces envahissantes (notamment le myriophylle à épis), il est obligatoire, préalablement à la mise à l'eau de toute embarcation motorisée et non-motorisée, de procéder à un lavage à un poste de lavage municipal reconnu ou chez un concessionnaire reconnu. (Réf. Art. 12, Règlement 741 concernant la protection des berges, des plans d'eau et de l'accès aux lacs.)

Des **rampes de mise à l'eau** sont accessibles pour permettre la navigation sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie :

Embarcation motorisée	
Débarcadères municipaux	
1920, chemin du Village (lac Saint-Joseph)	
240, chemin Morgan (lac Sainte-Marie, ouvert en début de saison seulement)	819 327-3544
Embarcation non-motorisée	
Parc des aînés	
Face au 1937, chemin du Village	819 327-2626
Parc Bélisle	
1652, chemin Tour-du-Lac coin chemin de la Croix	819 327-2626
Parc Lapointe	
Face au 1393, chemin du Village	819 327-2626

Les débarcadères seront en opération dès la fonte des glaces. La rivière entre les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie est fermée durant la période de reproduction des poissons, soit environ 2 semaines suivant la fonte des glaces. Aucune activité motorisée ou non motorisée et aucune pêche ne sont permises durant cette période.

Par mesure de précaution, les **débarcadères privés autorisés** doivent être munis d'une chaîne ou d'une barrière cadenassée en permanence ou encore d'un obstacle permanent. Seul le propriétaire riverain peut utiliser le débarcadère privé pour la mise en l'eau de ses propres embarcations.

Droit d'accès à la navigation sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie

Pour naviguer sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie, il est essentiel d'avoir son permis d'accès (vignette). Les vignettes sont en vente au débarcadère du 1920, chemin du Village ou à l'hôtel de ville au 1881, chemin du Village en début de saison. Vous devrez présenter : une carte d'identité, le certificat d'enregistrement de l'embarcation, une preuve de résidence ou de location ainsi qu'une preuve de lavage de l'embarcation. Consultez la section nautique du site web municipal (www.stah.ca) pour connaître les tarifs en vigueur.

Lavage des embarcations obligatoire, soyez à l'affût !

Toutes les embarcations, motorisées ou non, doivent avoir été lavées et inspectées avant leur mise à l'eau. Cette précaution prévient l'introduction d'espèces non désirables tel le myriophylle à épis dans nos plans d'eau. La Municipalité offre gratuitement le service de lavage de bateau **au Centre plein air situé au 1672, chemin du Village**. Propagez le message, pas les plantes!

Patrouille nautique

Soucieuse de rendre la pratique du nautisme sécuritaire et de protéger l'environnement, la Municipalité déploie une équipe de patrouilleurs sur ses plans d'eau durant la saison estivale. Nos patrouilleurs sont accrédités par la *Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP)* et sont habilités à appliquer la réglementation de la Loi sur la marine marchande du Canada ainsi que les règlements municipaux. Ils sont polis et courtois, merci de l'être tout autant!

Attraits culturels et événements |

Arts et spectacles

Plusieurs organismes animent la vie culturelle de Saint-Adolphe-d'Howard. Surveillez leur programmation :

L'Ange Vagabond – bistro culturel

1818, chemin du Village | 819 714-0213 | facebook.com/langevagabond

Le Pub La Chèvre

1510, chemin de l'Avalanche | 819 714-0101 | lachevre.ca

Camp musical des Laurentides | Salle de concerts

60, rue Mozart | 450 227-0909 | cmlaurentides.qc.ca

Autres programmations à consulter :

stadolphedhoward.qc.ca/decouvrir-saint-adolphe-dhoward/evenements/
lespaysdenhaut.com/tourisme
laurentides.com/fr/calendrier-des-evenements

Circuit patrimonial et d'art public

Plus d'une dizaine de sculptures extérieures jalonnent le paysage villageois pour former un parcours d'art public piétonnier qui rehausse le plaisir des promenades estivales.

Découvrez aussi les lieux qui ont marqué l'histoire de la municipalité en vous procurant le carnet du circuit patrimonial, disponible à l'Atelier culturel au 1920 chemin du Village ainsi que dans différents commerces de Saint-Adolphe-d'Howard.



<https://artsetculturesaintadolphe.wordpress.com/carnet-patrimonial/>

Culture

L'Atelier culturel

1920 chemin du Village | 819 323-1878 | artsetculturesaintadolphe.wordpress.com

Bibliothèque municipale

1881, chemin du Village | 819 327-2044 | biblio@stah.ca

Église de Saint-Adolphe-d'Howard

1845, rue du Village
| 819 327-2711 | diocesestj.ca



Répertoire des artistes et artisans

Découvrez les talents d'ici sur la vitrine virtuelle de l'Atelier culturel. Facebook : Arts et culture Saint-Adolphe

Restauration et services |

Restauration

La Chèvre Pub-bistro événementiel • Spectacles • Hébergement
1510, chemin de l'Avalanche
819 714-0101 | lachevre.ca

L'Ange Vagabond – Bistro culturel – Spectacles – restauration
1818, chemin du Village, coin Beaumont
819 714-0213 | facebook.com/angevagabond

La Petite Charrette
1999, chemin du Village
819 714-0077

Le Pic-assiette
Boulangerie • Café-Resto
1965, chemin du Village | facebook.com/lepicassiette | 819 327-3394

Les Conifères | Gîte – Café – Jardin – Événements
2483, chemin du Village
514 802-9659 | lesconiferes.ca

Station de sports Mont-Avalanche
1657, chemin de l'Avalanche
819 327-3232 | mont-avalanche.com

Alimentation

Brasserie artisanale Camp de base
1508, chemin de l'Avalanche
514-826-7192 | brasseriecampdebase.com

Dépanneur Gauthier Voisin | Station-service Ultramar
819-327-3152 | 1750, chemin du Village

Épicerie Marché Ami
1913, chemin du Village
819 327-5331 | marche-st-adolphe.business.site

Érablière du Cœur sucré | Vente de produits de l'érable
501, chemin du Village
450 226-8210 | erabliereducoeursucre.com

Services

BMR Eugène Monette
1643, chemin du Village
819 327-2009 | bmr.co

Garage Mécanotech
1400, chemin du Village
819- 327-2772

Guichet Desjardins | Centre libre-service
1750, chemin du Village | 1 800 361-5121

Santé

Clinique médicale le Val Brise
1986, chemin du Village | 819 327-5254

Clinique Ostéosports
1937, chemin du Village
450 227-2222 | cliniqueosteosport.com

Coop de santé globale Saint-Adolphe-d'Howard
1937, chemin du Village
819 327-3534 | coopsante.org

Groupe santé dentaire
1780, chemin du Village
819 327-3311 | groupesantedentaire.com

Hôpital Laurentien
234, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts
819 324-4000 | 1 855 766-6387

Hôpital vétérinaire Ste-Agathe
228, Principale Sainte-Agathe-des-Monts
819 326-6062 | hvsa.ca

Pharmacie Familiprix Lucie Savard
1937, chemin du Village
819 327-2322 | familiprix.com

Hébergement |

À Saint-Adolphe-d'Howard, on récence plus d'une centaine de résidences de tourisme offertes en location pour de courts séjours (moins de 31 jours). En plus du permis de la C.I.T.Q. (Corporation de l'industrie touristique du Québec), les propriétaires de ces résidences doivent détenir un permis annuel d'exploitation de résidence de tourisme émis par la Municipalité.

Tout comme les propriétaires, les locataires ont une responsabilité commune et partagée dans le maintien d'un milieu de vie agréable et harmonieux à Saint-Adolphe-d'Howard. La **civilité** et le **respect** mutuels sont gages d'un séjour réussi pour tous.

Par ailleurs, plus de 95% des résidences offertes en location court séjour sont munies d'une installation septique autonome. Il est impératif que la capacité d'accueil de la résidence respecte la capacité hydraulique de l'installation septique. D'ordre général, il faut compter un maximum de deux personnes par chambre à coucher. Ainsi, si le permis d'exploitation de la résidence indique une capacité d'accueil de 3 chambres à coucher, un maximum de 6 personnes peut occuper la résidence durant le court séjour.

Pour la liste des résidences touristiques reconnues et certifiées par la Municipalité, consultez le site internet de la Municipalité au stah.ca/hebergement

Hébergements touristiques

Les Conifères | Gîte – Café – Jardin – Événements
2483, chemin du Village | lesconiferes.ca

Motel Attitude Montagne | Le pub La Chèvre
1510, chemin de l'Avalanche / 819 714-0101
attitudemontagne.com

Centre Plein Air St-Adolphe | Camping et refuges en forêt
1672, chemin du Village | pleinairstadolphe.ca

B&B Lac St-Joseph
1150, chemin du Tour-du-Lac | 819 327-2639

Motel Attitude Montagne | Le pub La Chèvre
1510, chemin de l'Avalanche / 819 714-0101
attitudemontagne.com

Centre Plein Air St-Adolphe | Camping et refuges en forêt
1672, chemin du Village | pleinairstadolphe.ca

B&B Lac St-Joseph
1150, chemin du Tour-du-Lac | 819 327-2639

Gîte Vita Bella B&B
280, chemin de Bellefeuille / 819 327-5037 / vitabella.ca

Centre de plein air du Camp KINKORA
265, chemin du Lac Beauchamp | 819 327-2255 | campkinkora.com

Pour plus d'information, communiquez avec les agences immobilières du territoire, notamment :

ProprioDirect
1823, chemin du Village
450 712-7302 | pripriodirect.com

RE/MAX Bonjour
1745, chemin du Village
819 323-3413 | remaxbonjour.com

Vous pouvez également communiquer avec l'**Association des propriétaires de résidences de Tourisme** au :
514 754-3465 | christian.turpin@icloud.com

Un milieu de vie harmonieux ... c'est l'affaire de TOUS !

La qualité d'un milieu de vie relève de l'attitude de ses occupants. La **civilité** et le **respect** mutuels sont gages d'un milieu de vie agréable et harmonieux pour l'ensemble des citoyens. Aussi, une attitude respectueuse est de mise en tout temps à l'égard des concitoyens, du personnel municipal, des agents de sécurité, des agents de la paix ou des policiers. Les comportements incivils ou agressifs, les propos haineux, discriminatoires ou les manifestations susceptibles de troubler la paix ne sont pas tolérés dans les lieux publics et sont considérés comme des infractions. Le fait de refuser de quitter un lieu privé ou public, sur demande de la personne ayant la charge des lieux ou d'un représentant de l'autorité municipale, constitue une infraction.

(Réf. Art. 54, 64 et 72. SQ-2019 – Circulation, paix et bon ordre)

ARMES

À l'exception des endroits expressément autorisés à cette fin, l'utilisation d'arme à feu ou à air, arc et arbalète ou de toute autre imitation d'arme à feu à moins de trois cent (300) mètres de toute maison, bâtiment ou édifice et à partir d'un chemin public, est interdite. L'utilisation d'arme ou d'imitation d'arme est également interdite le long de l'emprise du parc linéaire P'tit train du Nord, du corridor aérobique et de tout autre sentier récréatif, ainsi que sur une largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur du chemin public. Le port d'arme blanche est également prohibé dans les lieux publics.

(Réf. Art. 77 et 78, Règlement SQ-2019 – Circulation, paix et bon ordre)

BRUIT

Provoquer ou inciter à faire du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos ou le bien-être du voisinage, même d'un seul citoyen est interdit. Installer ou utiliser tout haut-parleur ou appareil amplificateur de son **à l'intérieur ou à l'extérieur** d'un édifice, d'un véhicule ou d'une embarcation nautique de sorte que les sons produits par ce dispositif soient susceptibles de troubler la paix, la tranquillité, le repos, le confort ou le bien-être du voisinage, même d'un seul citoyen est interdit. Les sons sont présumés troubler la paix du voisinage lorsqu'ils sont audibles au-delà des limites du terrain, du véhicule ou de l'embarcation nautique.

(Réf. Art. 40-41-42, Règlement SQ-2019)

Un milieu de vie harmonieux ... c'est l'affaire de TOUS !

CHIENS

Si vous êtes propriétaire d'un chien ou que vous en avez la garde, vous devez vous assurer du bon comportement de l'animal et du respect de certaines règles. Vous devez par exemple, vous assurer que l'animal n'erre pas sur une propriété privée autre que celle occupée par son gardien, dans un lieu interdisant les animaux et identifié comme tel (sauf s'il s'agit d'un chien d'assistance), qu'il ne fouille pas les ordures ni ne cause de dommages à la propriété d'autrui. Vous devez également vous assurer de conserver en tout temps la maîtrise de l'animal lorsque vous vous trouvez dans un lieu extérieur public. À noter que, sauf à des fins éducatives, thérapeutiques ainsi que pour les chiens d'assistance, les animaux sont interdits dans les édifices publics. Les morsures, tentatives de morsures ou démonstrations d'agressivité d'un animal envers une personne ou un animal, sont également passibles d'amendes. Par ailleurs, la personne ayant la garde d'un chien doit s'assurer de procéder au nettoyage immédiat des excréments laissés par l'animal dans un lieu public ou privé, incluant la propriété occupée et en disposer de manière hygiénique.

(Réf. Art.48 et 51, Règlement SQ-2019)

Aboiements

Le fait de laisser un chien aboyer ou hurler de sorte qu'il puisse troubler la paix et le repos d'une personne est interdit. Les aboiements sont présumés troubler la paix du voisinage lorsqu'ils sont audibles au-delà des limites du terrain, du véhicule ou de l'embarcation nautique. Le propriétaire des lieux d'où proviennent les aboiements est responsable au même titre que le propriétaire de l'animal, son gardien, le locataire ou l'occupant du bâtiment d'où proviennent les aboiements.

(Réf. Art.47, Règlement SQ-2019)

Licence obligatoire

Tant les chiens vivant sur le territoire de la Municipalité que ceux qui y séjournent sont tenus d'avoir une licence. La licence peut soit être émise par la Municipalité, soit provenir d'une autre localité, du moment que la licence est valide et non-expirée. Toutefois, si la durée de séjour du chien à Saint-Adolphe-d'Howard est de plus de soixante (60) jours, il sera obligatoire pour le gardien de se procurer pour son animal, une licence émise par la Municipalité.

(Réf. Art.20 et 59, Règlement 852 SQ-2019)

Un milieu de vie harmonieux ... c'est l'affaire de TOUS !

ÉVÈNEMENT ET FEUX EN PLEIN AIR

ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

La tenue de tout évènement spécial tenu sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard requiert obligatoirement au préalable une autorisation émise par la Municipalité. Par évènement spécial, on entend un évènement ponctuel tenu dans un bâtiment dont les infrastructures n'ont pas été conçues à cette fin; une fête champêtre, une exposition, une fermeture de rue, une foire commerciale, une prestation artistique, un brûlage, une activité utilisant des flammes, de la pyrotechnie, etc. Communiquez avec la Municipalité pour en savoir plus.

(Réf. Art. 2.2.2 et 2.1.8 Règlement 793 sur la Prévention incendie)

FEUX D'ARTIFICE

Vous planifiez une soirée de feux d'artifice? Avant toute chose, sachez qu'il est obligatoire de vous procurer une autorisation auprès de la Municipalité au moins quinze (15) jours avant l'utilisation prévue. Communiquez avec la Municipalité afin de compléter le formulaire d'autorisation requis. Les détails sur les consignes à suivre pour une soirée pyrotechnique sécuritaire et respectueuse des règlements vous seront fournis avec ce formulaire.

Parmi les autres choses importantes à noter, il faut savoir que plusieurs consignes s'appliquent, notamment quant au site choisi (35 mètres sur 35 mètres, libre de toute obstruction); à la distance des spectateurs (20 mètres minimum); aux mesures de prévoyance en cas d'incendie; l'absence de vent; à la manipulation des pièces, leur mise à feu et leur disposition après usage.

(Réf. Art. 2.2.2 et 2.1.8. Règlement 793 sur la Prévention incendie)

FEUX DE PLEIN AIR

Sauf indications contraires, les feux de plein air sont autorisés sur le territoire de Municipalité. Certaines conditions se doivent toutefois d'être respectées. À l'**intérieur** du périmètre du village, le feu doit être circonscrit dans un foyer cloisonné adéquat situé à trois (3) mètres ou plus, de tout bâtiment, de haies ou de tout matériau combustible. Un dispositif d'extinction, tel boyau d'arrosage, pompe reliée à un lac ou pelle mécanique, doit être disponible à moins de cinq (5) mètres du feu.

En ce qui concerne les feux en plein air à l'**extérieur** du périmètre urbain, ils doivent être circonscrits dans une superficie d'au plus 1,5 mètre par 1,5 mètre et être d'une hauteur d'au plus 1 mètre. Le feu doit se trouver à distance d'au moins cinq (5) mètres ou plus, de tout bâtiment, de haies ou de tout matériau combustible et être à au moins cinq (5) mètres de la limite du terrain.

L'usage de produits accélérant est interdit. Seul le bois sec ou les dérivés de bois sec peuvent être utilisés pour faire un feu à ciel ouvert. On ne peut brûler de matériaux de construction ou résidus de démolition, à moins d'avoir obtenu au préalable une autorisation spéciale d'une autorité compétente. La combustion des matières toxiques, telles peinture, huile et pneus, est défendue en tout temps. Il est interdit de quitter les lieux du feu, à moins de s'assurer de l'avoir bien éteint. Il est également défendu d'allumer un feu lorsque l'indice de la SOPFEU est d'élévé à extrême.

Dans le cas où l'une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas respectées, ou si le feu présente un risque pour la sécurité des personnes et des biens, l'autorité compétente peut exiger ou procéder à l'extinction du feu.

(Réf. Art. 2.1.7 et 2.1.8 Règlement 793 sur la Prévention incendie)

Un milieu de vie harmonieux ... c'est l'affaire de TOUS !

LUMIÈRE

La projection de lumière peut être incommode pour le voisinage, voire être source de danger. La projection de lumière à l'extérieur du terrain peut d'ailleurs constituer une nuisance passible d'amendes.

(Réf. Art. 48. SQ-2019 Circulation, paix et bon ordre)

MOTONEIGE ET VTT

Les pistes cyclables et sentiers récréatifs non-motorisés propriétés de la Municipalité ou faisant l'objet d'un droit de passage à son intention, sont exclusivement réservés à la pratique des sports de plein air (vélo, ski de fond, raquette, marche et autres) ainsi qu'aux véhicules d'entretien de ces sentiers. La circulation des motoneiges, véhicules tout terrain, traîneaux à chien ou balade équestre sur les domaines privés ou publics sont interdites, sauf aux endroits permis pour ce faire.

(Réf. Art. 54. SQ-2019 Circulation, paix et bon ordre)

STATIONNEMENT DANS LES RUES

Certaines rues sont interdites au stationnement en tout temps, consultez la liste des rues visées à l'annexe A. Durant la période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner la nuit dans les rues entre minuit (00H00) et six heures (6H00) à l'exception des 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

(Réf. Art. 16 SQ-2019 Circulation, paix et bon ordre)

SYSTÈMES D'ALARME

Le fait qu'un système d'alarme muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés émette un signal sonore durant plus de vingt (20) minutes consécutives est interdit. Le propriétaire des lieux d'où provient ce signal d'alarme contrevient au présent règlement au même titre que le locataire ou l'occupant dudit bâtiment. Tout système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre de signal sonore durant plus de vingt (20) minutes.

(Réf. Art. 46, Règlement SQ-2019).

APPLICATION RÉGLEMENTAIRE

Afin de s'assurer du respect de l'ensemble de la réglementation en vigueur sur son territoire, la Municipalité mandate ses fonctionnaires municipaux ou désigne des personnes représentant son autorité. Aux fins d'application, ces « représentants de l'autorité compétente » peuvent exercer les fonctions suivantes : fonctionnaire désigné, inspecteur agraire ou municipal, inspecteur de fossé, contremaître, directeur du service urbanisme et environnement, directeur du service des incendies, agent de la paix ainsi que toute personne désignée par résolution.

Protection des lacs

L'eau, une ressource inestimable

L'eau est omniprésente à Saint-Adolphe-d'Howard et contribue incontestablement à l'image de marque de la municipalité. La présence de plus de 85 lacs, de nombreux cours d'eau et de milieux humides sur le territoire améliore la qualité de vie des citoyens et constitue l'un des fondements de l'économie locale axée sur la villégiature et le récréotourisme. De nombreux résidents, villégiateurs et visiteurs fréquentent notre territoire pour y pratiquer les activités nautiques et récréatives. Quoique très fragiles, ces sources d'eau font partie intégrante du paysage et du milieu de vie et il nous appartient à tous et chacun de les préserver et de les mettre en valeur.



Le lac Saint-Joseph (photo : N. DeBlois)

Plantes aquatiques envahissantes

Propagez le message, pas les plantes!

La présence d'espèces aquatiques envahissantes dans les plans d'eau peut avoir des impacts catastrophiques tant du point de vue environnemental et social, qu'économique. Une fois implantée dans un plan d'eau, le contrôle et la gestion de ces plantes peuvent devenir un vrai casse-tête. Bien qu'aucune présence n'ait été signalée dans les lacs de villégiature de Saint-Adolphe-d'Howard, la Municipalité considère que la lutte aux espèces aquatiques envahissantes, dont le myriophylle à épis, est une priorité au plan environnemental. **Le mot d'ordre : la prévention !**

Pour en savoir plus : crelaurentides.org/dossiers/eau-lacs/paee Vous détenez la clé pour éviter le pire! Laver votre embarcation avant la mise à l'eau en visitant la station de lavage municipale gratuite au 1672, chemin du Village.



Myriophylle à épis.

Associations de lacs

La force d'une communauté active et impliquée

À Saint-Adolphe-d'Howard, plusieurs associations de lacs contribuent activement à la protection et à la mise en valeur de notre environnement. Consultez le répertoire du présent guide pour connaître leurs coordonnées.

La Municipalité soutient la participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs du Ministère de l'Environnement. Pour connaître la qualité de l'eau des lacs, consultez les résultats des analyses d'eau au environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/index.asp.

Le Conseil régionale des Laurentides publie également un Atlas web des lacs des Laurentides. Pour le consulter, rendez-vous au crelaurentides.org/dossiers/eau-lacs/atlasdeslacs

Matières résiduelles

Un plan pour réduire l'enfouissement

La collecte des matières résiduelles se fait de façon robotisée sur le territoire. Il est donc essentiel de bien disposer vos bacs roulants au bord du chemin : les roues et poignées vers votre résidence, couvercle fermé et aucun objet sur le bac.



Collecte porte-à-porte

La collecte des **déchets (bacs noirs)** se poursuit aux deux semaines, les vendredis jusqu'au 1^{er} juin. À partir du 15 juin, elle s'effectue à chaque semaine et ce, jusqu'en septembre. La collecte des **matières recyclables (bacs verts)** s'effectue aux deux semaines, les jeudis, jusqu'en septembre. La collecte des **matières organiques (bacs bruns)** s'effectue aux deux semaines, les jeudis, jusqu'en septembre. Consultez le calendrier de collecte au <https://stadolphedhoward.qc.ca/decouvrir-saint-adolphe-dhoward/publications/>



Lieux d'apport volontaire

Ces lieux sont à usage exclusivement résidentiel. Ils sont aménagés pour desservir en priorité les résidences sans collecte porte-à-porte en raison du caractère non accessible de leur chemin. Soyez respectueux et déposez dans le bac!

Caserne du village, 1709 chemin du Village
Caserne Gémont, 1680 chemin Gémont
Domaine des Quatre-Lacs (USAGE EXCLUSIF QUATRE-LACS)

Les entrepreneurs et commerçants doivent utiliser leurs conteneurs ou les services de l'ÉCOCENTRE. **L'écocentre est ouvert** les mardis, mercredis, jeudis et samedis de 10h à 16h sans interruption jusqu'au 1^{er} novembre.

Merci de garder les lieux propres pour préserver la qualité de vie de notre village. C'est l'affaire de tous!

PLAINTES AU SUJET DES COLLECTES

Communiquez avec la ligne info-collecte au 1-855-734-7329 ou 450 229-8052 ou infocollecte@mrpcdh.org

Répertoire

Services d'urgence

Urgence / Police / Ambulance	911
Info-Santé	811
Sûreté du Québec / Poste MRC des Pays-d'en-Haut	310-4141 ou
Service d'incendie / Sécurité civile	*4141 (819) 327-5335

Accès Internet

Bureau d'accueil touristique	(819) 327-3519
1672, chemin du Village plainairstadolphe.ca	1 866 ADOLPHE
Bibliothèque municipale	
1881, chemin du Village biblio@stah.ca	(819) 327-2117

Agences immobilières

ProprioDirect	
1823, chemin du Village priprodirect.com	450 712-7302
RE/MAX Bonjour	
1745, chemin du Village remaxbonjour.com	819 323-3413

Alimentation et services

BMR Eugène Monette	
1643, chemin du Village bmr.co	819 327-2009
Brasserie artisanale Camp de base	
1508, chemin de l'Avalanche brasseriecampdebase.com	514-826-7192
Dépanneur Gauthier Voisin Station-service Ultramar	
1750, chemin du Village	819-327-3152
Eglise de Saint-Adolphe-d'Howard et son musée d'art religieux	
1845, rue du Village, Saint-Adolphe-d'Howard diocesestj.ca	819 327-2711
Épicerie Marché Ami	
1913, chemin du Village marche-st-adolphe.business.site	819 327-5331
Érablière du Cœur sucré Vente de produits de l'érable	
501, chemin du Village erabliereducoeursucre.com	450 226-8210
Estski Média spécialisé en ski hors-piste	
estski.ca	514 813-9676
Garage Mécanotech	
1400, chemin du Village	819- 327-2772
La Chèvre Pub événementiel, spectacles Hébergement	
1510, chemin de l'Avalanche lachevre.ca	819 714-0101
Les Conifères Gîte – Café – Jardin – Événements	
2483, chemin du Village lesconiferes.ca	514 802-9659
La Petite Charrette	
1999, chemin du Village	819 714-0077
Le Pic assiette Boulangerie Café-Resto	
1965, chemin du Village facebook.com/lepicasstette	819 327-3394
L'Ange Vagabond Café – bistro – spectacle – restauration légère	
1818, chemin du Village facebook.com/angevagabond	819 714-0213
L'Atelier Culturel	
1920, chemin du Village artsetculturesaintadolphe.wordpress.com	819 323-1878
Marina Saint-Adolphe-d'Howard Location d'embarcations nautique	
1480, avenue du Quai bateauxenlocation.com	819 327-1234
St-Adolphe Marine inc.	
2515, chemin du Village	819 327-2596

Aires de jeux et parcs

Association du tennis	819 327-2684
Serge.joubert@videotron.ca	877 772-4949
Centre Plein Air St-Adolphe	
1672, chemin du Village plainairstadolphe.ca	819 327-3519
Le Calvaire	
Face au 522 chemin Val-de-Loire	819 327-2626
Parc Adolphe-Jodoin	
1878, chemin du Village	819 327-2626
Parc des aînés	
Face au 1937, chemin du Village	819 327-2626
Parc Bélisle	
1652, chemin Tour-du-Lac coin chemin de la Croix	819 327-2626
Parc Lapointe	
Face au 1393, chemin du Village	819 327-2626
Place du Centenaire	
1937, chemin du Village	819 327-2626
Plage Gratton	
2000, chemin du Village	819 327-2626
Patinoire extérieur / Skate Parc	
110, rue du Collège (côté arrière de l'école du Village)	819 327-2626
Place de la Grotte	
Coin Curé-Lebeau et de La Grotte	819 327-2626
Station de sports Mont-Avalanche	
1657, chemin de l'Avalanche mont-avalanche.com	819 327-3232

Santé

Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSS)	450 227-3447 1 866 363-2525
Groupe santé dentaire	
1780, chemin du Village groupesantedentaire.com	819 327-3311
Clinique médicale le Val-Brise	
1986, chemin du Village	819 327-5254
Clinique Ostéosport	
1937, chemin du Village cliniqueosteosport.com	450 227-2222
Coop de santé globale Saint-Adolphe-d'Howard	
1937, chemin du Village coopsante.org	819 327-3534
Hôpital Laurentien	
234, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts	819 324-4000 1 855 766-6387
Hôpital vétérinaire Ste-Agathe	
228, Principale Sainte-Agathe-des-Monts hvsa.ca	819 326-6062
Pharmacie Familiprix Lucie Savard	
1937, chemin du Village familiprix.com	819 327-2322

Services bancaires

Guichet Desjardins Centre libre-service	
1750, chemin du Village	1 800 361-5121

Services municipaux

Débarcadère municipal	
1920, chemin du Village	819 327-3544
Écocentre	819 327-2044
1440, chemin du Village	poste 234
Hôtel de ville de Saint-Adolphe-d'Howard	
1881, chemin du Village stah.ca info@stah.ca	819 327-2044
Chalet des loisirs 1896, chemin du Village	819 327-2626
Travaux publics 1646, chemin du Village	819 327-2244
Sécurité civile et incendie 1680, chemin du Village	819 327-5335
Bibliothèque municipale 1881, chemin du Village	819-327-2117
MRC des Pays-d'en-Haut	
1418, rue Valiquette, Sainte-Adèle lespaydenhaut.com	
Gestion des matière résiduelles infocollecte@mrpcdh.org	450 229-6637

Répertoire

Transports

Autobus Express du Nord (Montréal-Saint-Sauveur-Mont-Tremblant) | Expressdunord.com

L'inter des Laurentides | Transportlaurentides.ca 1 877 604-3377

Taxi Laurentides 450 227-1212

Train de banlieue (Montréal-St-Jérôme) | rtm.quebec 800-702-TRAM

Transport interurbain Montréal/Mont-Laurier
Billetterie : Pharmacie Brunet 450 229-6609
1208, rue Valiquette, Sainte-Adèle | Galland-bus.com 1 877 806-8666

Associations et groupes locaux

Association des propriétaires de résidences de Tourisme
Christian.turpin@icloud.com 514 754-3465

Association des sports nautiques | Lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie | info@st-adolphe.org 819 324-1436

Chambre de commerce et de tourisme
cdc-st-adolphe.com/ 819 327-3678

Club des aînés – Les 4 saisons d'Adolphe
4saisonsadolphe@gmail.com 819 327-2430

Club de motoneige Pionnier des Laurentides
fcmq.qc.ca 819 321-2542

Club de Quad des Basses-Laurentides
clubquadbasseslaurentides@gmail.com / clubquadbasseslaurentides.com 877 505-2025

Club Lions
lilibrunger@gmail.com 819 327-3447

Fabrique de la paroisse 819 327-2711

Habitations Saint-Adolphe | Résidence d'Habitation
paquette_andre@hotmail.com 514 952-4501

Société d'horticulture 819 327-3581

Associations de lacs et de propriétaires

Domaine Alpine
domainealpine.ca 514 755-5043

Domaine Bastien
excavationbastien@gmail.com 819 323-7454

Domaine Châtelaine
jmvezeau@hotmail.com 514 233-0144
450 226-7516

Domaine Jalna
2419 avenue des Érables Montréal H2K 3V4 -

Lac-Beauchamp
nanrondeau@gmail.com 514 830-6329

Lac Beausoleil
nicole.yvon.08@gmail.com 819 327-2399

Lac Bois-Franc
dibrien@yahoo.ca 819 327-2701

Lac Chevreuils (secteur Gémont)
judys@live.ca 450 226-3094

Lac Cœur (du)
aplaccœur@gmail.com 514 498-9076

Lac Cornu
jcturcotte132@gmail.com 819 327-2186

Lac Gémont
paquette_andre@hotmail.com 514 952-4501

Domaine des Lacs
fbacon69@yahoo.ca 819 327-3988

Domaine des Lacs-Boisés
lacsboisés@gmail.com / gcomellier@gmail.com 819 327-3514

Lac Long (Petit)
pregent@videotron.ca 819 327-2700

Domaine des lacs Louise, Vert et Eaux Vives
gerald.sigouin@cgocable.ca 819 327-3221

Domaine des lofts du Boisé
sandra.murdock@solixsol.ca 819 325-3290

Lac de la Montagne
pp.lepine@gmail.com 450 668-4744

Lac Saint-Denis
clairebaron@videotron.ca 514 594-2636

Lac Saint-Joseph (APPEL)
serge-roberge@cgocable.ca | apel-stjoseph.com 819 327-2018

Lac Sainte-Marie (APPEL)
info@apelstемarie.com | apelstемarie.com 514 792-2123

Lac Sainte-Marie (Petit) – Flamingo
Petitlacste-marie@hotmail.com 514 506-9489

Lac Travers
therrienfrancois77@gmail.com 450 602-3490

Lac Trois-Frères (des)
assolactroisf@gmail.com 514 726-2441

Lac Wilson
lesamisdulacwilson@gmail.com | ypcote@me.com 514 799-6724

Chemin du Moulin
gilles.beaulieu@cgocable.ca 819 327-3111

Domaine des Quatre-Lacs
association4lacs.com 514 418-0724

Ce répertoire est non exhaustif.

Pour plus d'information, consultez le site web de la Chambre de commerce et de tourisme <https://cdc-st-adolphe.com/membres/>

Informations utiles |



GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL DES LAURENTIDES

Guide touristique officiel des Laurentides
Consulter en format virtuel



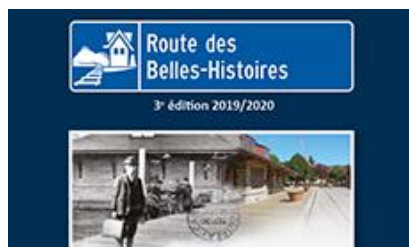
CARTE DES SENTIERS DE MOTONEIGE

Carte des sentiers de motoneige Laurentides
Consulter en format virtuel



LE P'TIT TRAIN DU NORD

Carte – Services et hébergement
Consulter en format virtuel



LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES

Dépliant et carte de la Route des Belles-Histoires
Consulter en format virtuel



CARTE VÉLO

Carte Vélo des Laurentides
Consulter en format virtuel



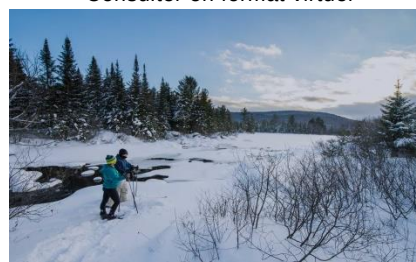
LE CHEMIN DU TERROIR

Carte officielle 2019
Consulter en format virtuel



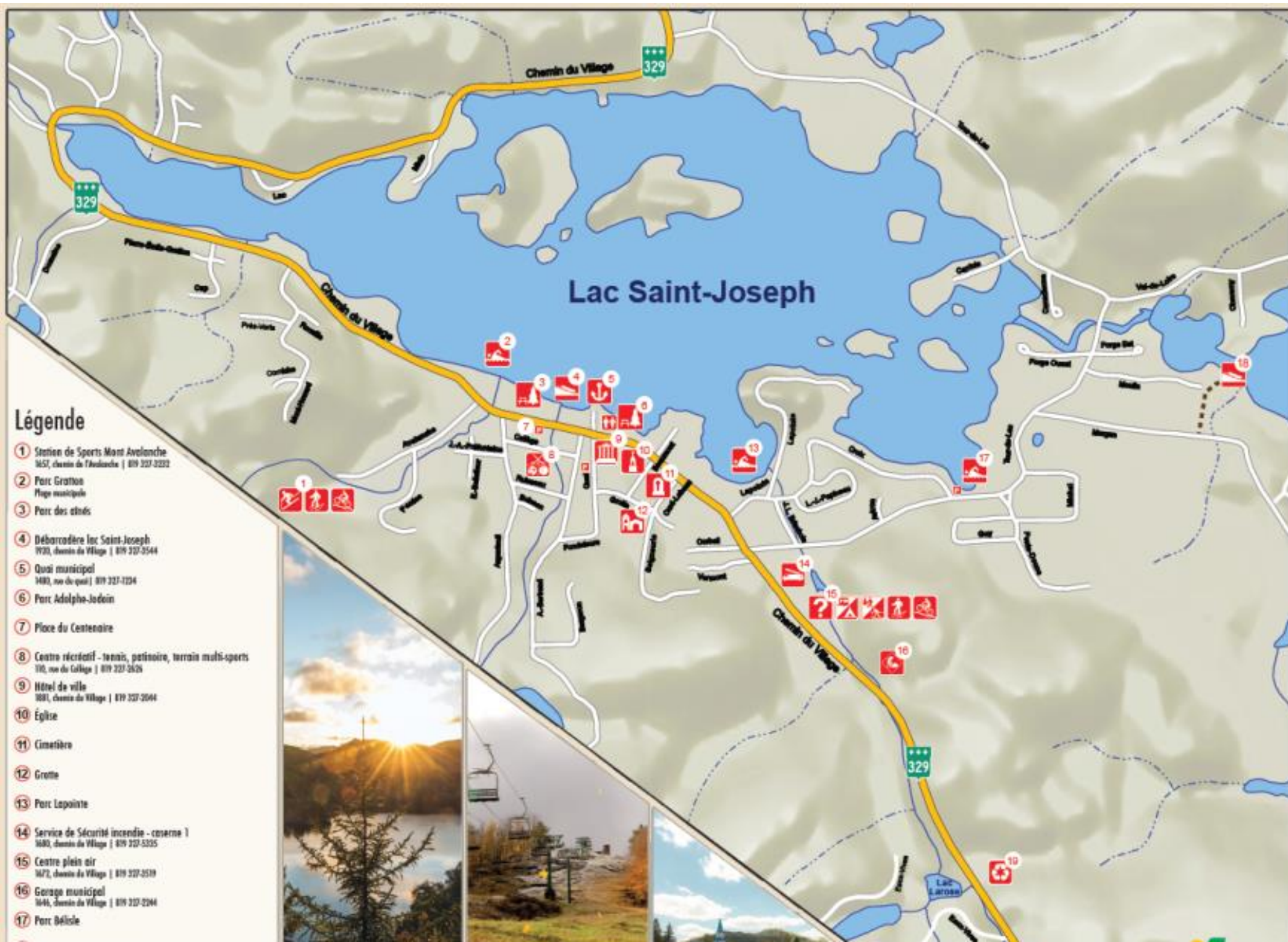
CARTE DES SENTIERS DE QUAD

Carte des sentiers de Quad Laurentides
Consulter en format virtuel



CARTE DU CORRIDOR AÉROBIQUE

Carte officielle 2019
<https://corridoraerobique.ca/>

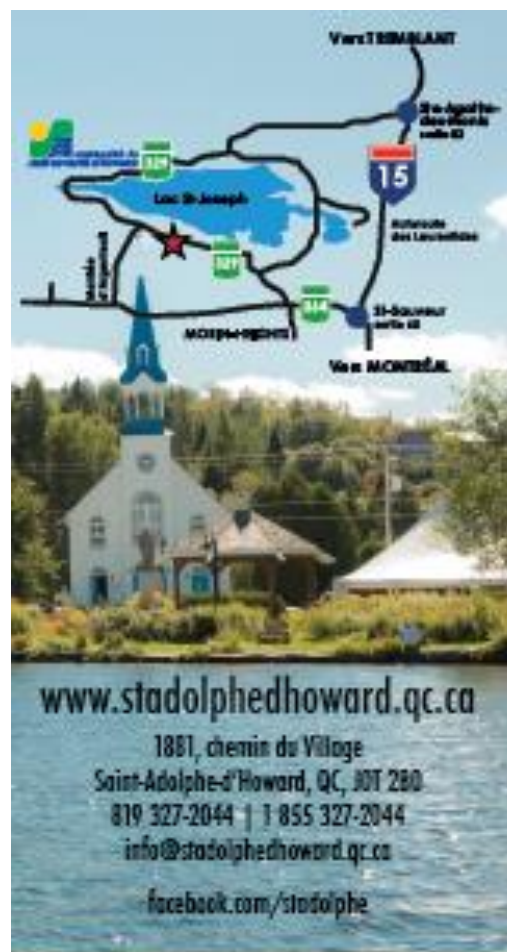


Légende

- 1 Station de Sports Mont Avalanche
1657, chemin de l'Avalanche | 819 327-3232
- 2 Parc Gratton
Plage municipale
- 3 Parc des aînés
- 4 Débarcadère Lac Saint-Joseph
1920, chemin du Village | 819 327-3544
- 5 Quai municipal
1480, rue du quai | 819 327-1234
- 6 Parc Adolphe-Jodoin
- 7 Place du Centenaire
- 8 Centre récréatif - tennis, patinoire, terrain multi-sports
110, rue du Collège | 819 327-2626
- 9 Hôtel de ville
1681, chemin du Village | 819 327-2664
- 10 Église
- 11 Cimetière
- 12 Grotte
- 13 Parc Lapointe
- 14 Service de Sécurité incendie - caserne 1
1680, chemin du Village | 819 327-5235
- 15 Centre plein air
1672, chemin du Village | 819 327-3519
- 16 Garage municipal
1646, chemin du Village | 819 327-2244
- 17 Parc Bélisle

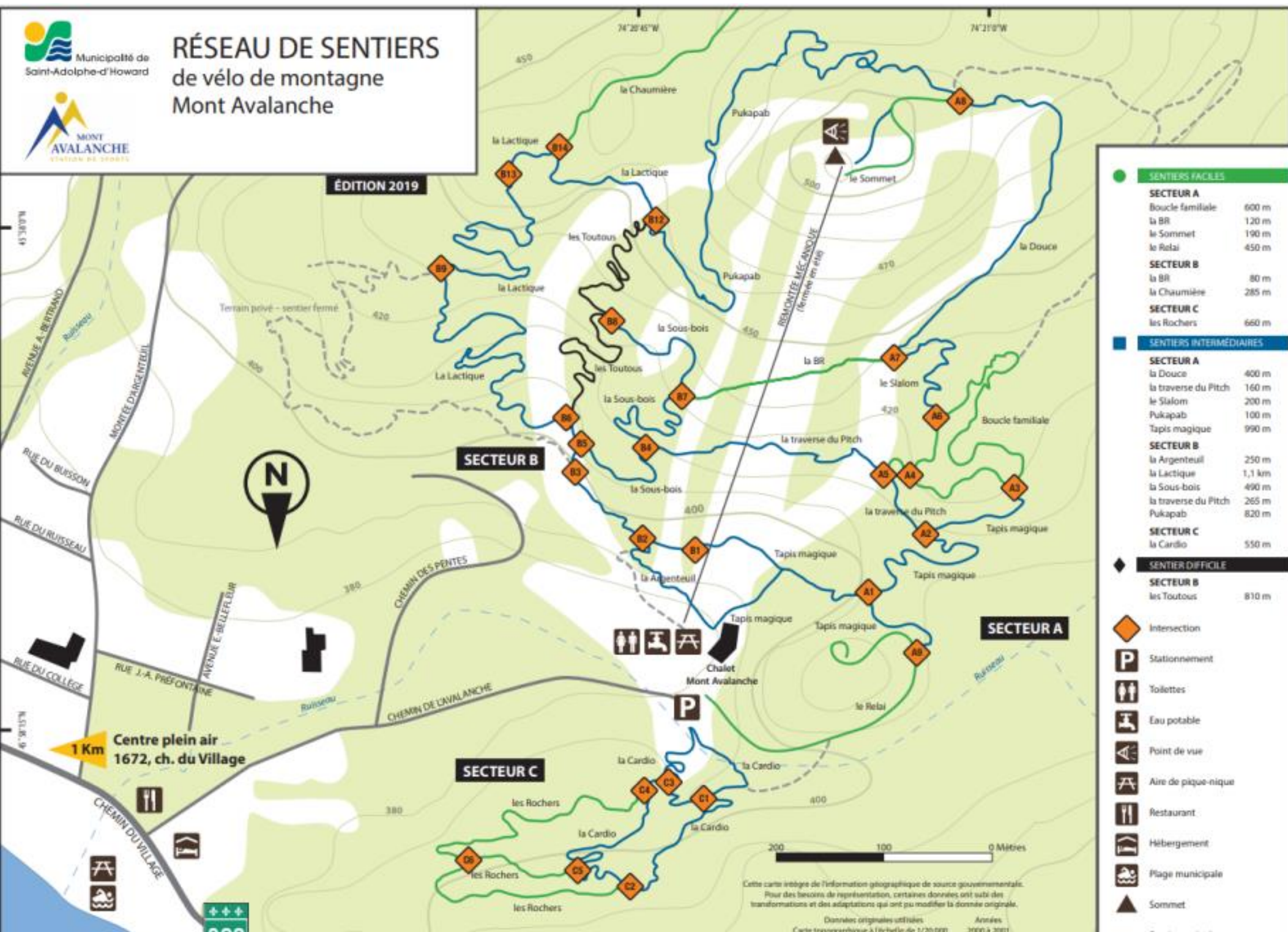
La carte routière est disponible gratuitement dans les édifices municipaux et principaux commerces

Ou consultez le format virtuel au www.stah.ca/carte-routiere (lien à créer)



RÉSEAU DE SENTIERS de vélo de montagne Mont Avalanche

ÉDITION 2019





*Municipalité de
Saint-Adolphe-d'Howard*

Naturellement accueillante !

© André Clavier - Photographe